

Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de la Cohésion des Territoires vient de notifier le montant de la DETR pour notre département qui s'élève à 8 065 264 euros et les axes prioritaires qui présideront à l'éligibilité des dossiers cette année.

Le montant total de la DETR de 1,046 milliard d'euros pour 2018, a été abondé d'une somme de 50 millions d'euros correspondant aux crédits qui étaient auparavant dédiés à la Réserve Parlementaire.

La loi du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique a instauré une obligation nouvelle qui impose que les membres de la Commission DETR et les parlementaires soient désormais destinataires d'une note de synthèse présentant les affaires mises à l'ordre du jour.

Désigné par le Sénat pour siéger à la Commission Départementale de la DETR, je serai particulièrement attentif aux dossiers présentés et qui relèveront des catégories prioritaires suivantes :

- Soutien aux espaces mutualistes de services au public et à la revitalisation des centres-bourgs ;
- Soutien aux communes nouvelles ;
- Rénovation thermique et transition énergétique ;
- Accessibilité de tous les établissements publics recevant du public ;
- Soutien de l'Etat aux opérations visant au financement d'implantation de la gendarmerie en milieu rural ;
- Soutien de l'Etat à l'installation d'espaces numériques destinés à l'accomplissement des démarches administratives ;
- Soutien de l'Etat au dédoublement des classes de CP et de CE1 situées en REP+ et en REP.